

# Règlement des Concours du Lundi à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

*Ces concours ont pour but de permettre aux personnes ne travaillant pas ce jour là, de se retrouver un après midi par semaine pour disputer des parties motivées en toute convivialité contribuant ainsi à favoriser l'ambiance générale au sein du club. **ils sont ouverts aux membres du club uniquement conformément au guide du club de la FFPJP (Fiche 4.4 = Les Compétitions non officielles pour les sociétaires : « Ces concours sont exclusivement réservés aux licenciés appartenant au club organisateur. Le déroulement, la formation, la formule, les mises et récompenses éventuellement financières, sont laissés à l'appréciation de l'organisateur »***

**Lieux, dates, Horaires:** Au Boulodrome de la Ferme du Bois des Biches, les Lundis Après midi de 13h30 à 19h  
**Sur les 12 Terrains extérieurs et 8 Terrains intérieurs en fonction de la météo**

**Gestion des accès et Mesures de sécurité :** Responsables : C. Jourde et M. Maurillon

## **Principe:**

- En doublettes (ou x triplettes suivant Nbre de participants) à la mêlée avec Changement de partenaires à chaque partie. La formule des tours de jeu dépend du Nbre de participants / au Nbre de Terrains disponibles. Des attentes peuvent être nécessaires
- Période : Toute l'année (du 1<sup>er</sup> Lundi qui suit la date de l'AG au dernier Lundi qui précède la date de l'AG), en 4 parties excepté en Nov, Déc, Janv, Février en 3 parties (et par très mauvais temps).
- Pour des raisons pratiques, c'est le règlement du « CADRE » qui y sera joué en 13 Pts **ou limité à 1 heure.**
- Inscriptions : 1€ (Symbolique)  
Sur place, à partir de 13h30, (possible par téléphone auprès de C. Jourde 06 17 18 63 84) **Clôture à 14h**
- **Jet du but à 14h 15 précises**
- Lots : aux 3 premiers
- **Classements** : Total des parties gagnées. Si égalité > Goal-average général . Un Classement Général provisoire est mis en place après chaque concours jusqu'à l'AG avec remise de lots

## **Désistement et remplacement:**

- Lors de son inscription, le joueur doit prévenir le Directeur de jeu dans le cas où il doit quitter le concours en lui précisant l'heure.
  - Pendant le concours, un joueur peut être appelé en urgence ou être victime d'un malaise. Dans les 2 cas, Il appartiendra au Directeur de jeu de décider de son inscription et de le remplacer suivant le motif évoqué
- Les joueurs dont les départs précipités pour cause non valable seront refusés sur le concours suivant.  
Les résultats des parties qu'il n'aura pas jouées ne lui sera pas affectés mais à son remplaçant si celui-ci joue au moins 2 parties. (quelque soit la formule : 3 ou 4 parties)

**Invitation :** **Seuls les futurs adhérents ou un membre de la famille d'un adhérent** peuvent être invités par un dirigeant et validé par le Directeur de jeu

## **Buvette :**

- Elle sera ouverte suivant le Règlement intérieur du site, la législation concernant les cercles privés et les Clubs House (d'après les articles L1655 du Code Général des Impôts, L3335-4, L3511-7 du Code de la Santé Publique et L232-9 du Code du Sport), et en conformité avec les divers Protocoles sanitaires du moment.
- Les boissons qui seront servies seront celles autorisées par la législation pour les Clubs House et le règlement intérieur du site, à savoir jusqu'à la **Catégorie 3**.
- Le service sera effectué uniquement par les personnes habilitées (Voir Affiche sur Frigo)
- Seuls **les participants** sont admis à consommer dans la limite de l'horaire réservé au club.
- Responsables du fonctionnement (Gestion du stock et appros . . .) : **Michel et Christine MAURILLON**

**Protocoles Sanitaires :** ils devront être appliqués en fonction de la Situation sanitaire du moment.

- Référents: **C. Jourde, C. et M. Maurillon** .

*Tout litige sera traité par le Directeur de Jeu, C. Jourde*